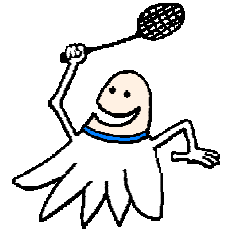




# COMITE DEPARTEMENTAL DE BADMINTON D'ILLE-ET-VILAINE

Codep 35 Badminton  
Maison des Sports 13bis Avenue de Cucillé 35065 RENNES Cedex  
Tél. : 02 99 54 67 60



## Règlement du Championnat Corporatif pour la Saison 2011-2012

### Conditions de participation

- Chaque équipe est composée de joueurs et joueuses appartenant à un même groupement d'intérêt professionnel répondant aux critères de formation d'un club corporatif de Badminton. Le Codep35 se réserve également, après passage en commission, la possibilité d'accepter des équipes d'associations sportives établies sur des critères communautaires.
- Chaque équipe doit être inscrite en début de saison et avoir acquitté les frais d'inscription auprès du Comité Départemental de Badminton.
- Chaque équipe sera composée de joueurs et joueuses licenciés soit par l'intermédiaire de la commission du championnat corporatif soit dans un Club affilié à la Fédération Française de Badminton.
- Un joueur ou joueuse ayant effectué au cours du championnat au moins un match pour le compte d'un groupement donné est lié à ce groupement pour le reste du championnat et ne pourra donc plus jouer au cours de la saison pour aucun autre groupement.
- Une équipe peut comporter un joueur ou joueuse n'appartenant pas au groupement professionnel dont est issue l'équipe. Ce joueur ou joueuse est dit " extérior ". Sa présence dans l'équipe doit être signalée et justifiée auprès de la commission du championnat corporatif qui autorise ou non l'intégration du joueur ou joueuse en question au sein de l'équipe.

### Organisation du championnat

- Le Championnat est constitué de quatre divisions D1, D2, D3 et D4, elles-mêmes éventuellement divisées en deux ou trois poules a, b et c.
- Une équipe qui n'a pas participé au championnat de l'année précédente est placée dans la division la plus basse lors de son inscription ou de sa réinscription.
- Chaque équipe rencontre toutes les autres équipes de sa division.
- Les rencontres se dérouleront impérativement dans la limite des dates fixées en début de saison et définies sous le terme de " journée ".
- Une rencontre pourra sortir de la journée avec l'accord du responsable du championnat pour des raisons exceptionnelles et dûment justifiées.
- L'équipe qui reçoit a la responsabilité de l'organisation de la rencontre. A ce titre, elle a l'initiative de la prise de contact avec l'équipe qui se déplace, elle propose les lieux et les dates de la rencontre.
- Une rencontre pourra être fractionnée : il n'est pas obligatoire d'en jouer l'ensemble des matchs à suivre dans un même créneau horaire ni dans un même lieu.
- Toute équipe contrevenant à l'un des articles du règlement s'expose à des sanctions qui seront déterminées par le Comité Départemental, sur présentation du dossier par la commission du championnat corporatif lors d'un conseil d'administration.

### Organisation des rencontres

- Chaque rencontre entre deux équipes les opposera sur 5 matchs dans chacune des cinq disciplines :

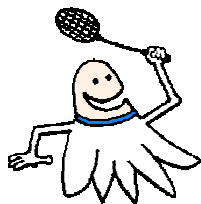
- ◇ 1 match en simple homme - ( SH)
- ◇ 1 match en simple dame - ( SD)
- ◇ 1 match en double hommes - ( DH )
- ◇ 1 match en double dames - ( DD )
- ◇ 1 match en double mixte - ( DM )

Le décompte des points suit le système fédéral de comptage en 21 points au meilleur des 3 sets (cf. extrait des règles officielles à l'URL <http://www.ffbad.org/competition/>).

- Avant le début de la rencontre, chaque Capitaine établit la composition complète de son équipe en remplissant au préalable la partie de l'imprimé *feuille de rencontre* qui correspond à son équipe. Puis, également avant le début de la rencontre, les 2 capitaines se dévoilent simultanément leurs compositions.
- L'ordre des matchs est déterminé conjointement par les deux Capitaines. En cas de mésentente, l'ordre est : SH, SD, DH, DD, DM.
- Toute équipe présentant un ou plusieurs matchs forfaits non annoncés 48 heures avant la rencontre, ne pourra pas contester la modification de l'équipe adverse au dernier moment.
- Un joueur d'une équipe ne peut pas disputer lors d'une même rencontre plus de deux matchs.
- Un même joueur ou joueuse ne peut pas, pour une même journée de championnat, jouer dans deux équipes différentes.

## Organisation des rencontres (suite)

- Après participation à deux rencontres consécutives ou non avec une équipe, un joueur ou joueuse ne pourra plus jouer dans une autre équipe dans une division égale ou inférieure.
- Il est autorisé lors d'une rencontre de remplacer un joueur ou joueuse, par un ou une autre, à la suite d'une blessure nécessitant son abandon si le joueur n'a pas commencé son match et si le remplaçant n'a pas un meilleur classement et ne joue pas déjà 2 matchs dans la rencontre.



### • Volants

La fourniture et le choix des volants est laissé à l'équipe qui reçoit. Les volants autorisés sont de type plastique ou nylon, ils doivent répondre aux caractéristiques exigées pour les compétitions série NC par la Fédération Française de Badminton (cf. règles officielles FFBA et volants autorisés à l'URL <http://www.ffbad.org/competition/>).

Les joueurs pourront cependant s'accorder pour jouer avec un autre type de volants (de type plume par exemple, notamment pour les joueurs classés) avec partage de la charge.

En cas de litige, le volant nylon Yonex MAVIS 300 est le volant de référence.

- Une équipe qui déclare forfait pour une journée est directement classée dernière de sa poule et tous les résultats obtenus contre cette équipe sont alors déclarés nuls, sauf avis contraire de la commission du championnat corporatif avec proposition de remplacement soumise à la délibération du conseil d'administration. Les droits d'engagement de l'équipe ne sont en aucun cas remboursés.

## Classement des équipes

- Une rencontre est gagnée par l'équipe ayant remporté le plus de matchs. Elle remporte alors 1 rencontre.
- Si une équipe ne peut pas jouer un match, elle est déclarée forfait pour ce match et doit préciser sur la feuille de match la mention "FORFAIT" à la place de son score. Si elle n'est pas elle-même forfait pour ce match et présente donc le ou les joueurs correspondants, l'équipe adverse remporte alors le match sur le score de 21/0 - 21/0.
- En cas d'égalité suite à un double forfait (forfait des deux équipes) sur un match, le match est déclaré match nul. Chaque équipe remporte alors 0 match, 0 set et 0 point.
- A la suite d'une blessure ou autre raison, un set non terminé par une équipe est gagné par forfait par l'autre équipe sur le score au moment de l'arrêt, ainsi que le match. Bien préciser sur la feuille de match "FORFAIT" sous le score de l'équipe forfait.
- En cas d'égalité au nombre de matchs des deux équipes sur la même rencontre (en cas de double forfait sur un ou plusieurs matchs notamment), chaque équipe remporte 0,5 rencontre.
- Le classement des équipes, par division et par poule, s'établira en fonction successivement :
  1. du nombre de rencontres gagnées,
  2. du nombre de matchs gagnés si égalité du nombre de rencontres gagnées,
  3. de la différence de sets gagnés et perdus si égalité du nombre de rencontres et de matchs gagnés,
  4. de la différence de points gagnés et perdus si égalité du nombre de rencontres et de matchs gagnés et de la différence de sets.

En cas d'égalité sur le nombre de rencontres et de points gagnés ainsi que sur la différence de sets et de points, seront pris en compte les résultats de la dernière rencontre ayant opposé les ex-æquo.

## Transmission, affichage et validation des résultats

- A l'issue de chaque rencontre, le Capitaine de l'équipe qui reçoit dispose de trois jours pour expédier par courrier la feuille de match de rencontre, clairement et complètement remplie, au responsable du championnat. L'envoi par e-mail de la feuille scannée est préconisé, le Capitaine de l'équipe doit alors conserver l'original qui peut lui être réclamé.
- En cas de retard supérieur à 15 jours sur la fin de la journée de championnat, la commission du championnat corporatif est appelée à statuer conjonctuellement. Sauf avis contraire de la commission avec proposition de remplacement, l'équipe qui reçoit est déclarée perdante de la rencontre sur le score de 0 à 5 matchs, 0 à 10 sets et 0 à 210 points.
- Après validation, les résultats sont entrés dans les systèmes Badnet et Poona et sont utilisés pour l'établissement des classements individuels. Equipes et joueurs ont ainsi accès en ligne à ces résultats par équipe ou individuels.

## Régulation des montées et descentes

- L'équipe qui termine à la première place de la division D1 remporte le titre de **Champion corporatif d'Ille-et-Vilaine**
- Les montées et descentes sont établies en début de saison et se font sur la base du classement final de chaque poule ou division établi à l'issue de la saison précédente.
- Les 2 dernières équipes du classement de la D1 descendent en division inférieure D2.
- Les 2 premières équipes du classement de la D2 accèdent en principe à la D1.
- Les 2 dernières équipes du classement de la D2 descendent en division inférieure D3.
- La première équipe au classement de chaque poule D3a et D3b accède à la division supérieure D2.
- La dernière équipe au classement de chaque poule D3a et D3b descend en division inférieure D4.
- La première équipe au classement de chaque poule D4a et D4b accède à la division supérieure D3.
- Lorsqu'une équipe renonce à sa promotion, sa place est prise par l'équipe suivant au classement, après validation par la commission du championnat corporatif.
- La commission du championnat corporatif se réserve le droit de faire monter ou descendre plus ou moins d'équipes que ne le permet le règlement afin de compléter les poules et divisions ou de structurer le championnat.
- La commission du championnat corporatif se réserve le droit d'organiser une ou plusieurs rencontres de barrage en fin ou début de saison afin d'éventuellement départager certaines équipes pour la montée ou la descente.

